

Objet :

Donner une vue globale des différents documents qui contribuent à maîtriser les risques en lien avec les rayonnements ionisants, pour le cas des sous-traitants ;

Détailler les dispositions prévues pour utiliser la FARE (Fiche d'Analyse Radiologique Entreprise).

Liste des documents concernés :

- 1 **Plan de prévention (PdP)** liste les risques apportés par chaque entreprise dans l'environnement de travail pour définir la maîtrise requise du fait de la co-activité.
- 2 **Fiche d'Analyse Radiologique Entreprise (FARE)** initiée par le responsable contractuel, c'est un document d'échange entre NAVAL GROUP et entreprise pour spécifier la nature des risques radiologiques, les responsabilités et formaliser la fourniture des contraintes de doses par l'entreprise ; annexe complémentaire au plan de prévention renseignée pour les cas où les travailleurs, dans le cadre de la prestation sont exposés aux rayonnements ionisants.
- 3 **Fiche de liaison**, nominative, elle permet au SPR d'intégrer les données relatives à chaque agent dans Dosiserv (logiciel d'autorisation d'accès en zone contrôlée et de suivi de la dosimétrie opérationnelle).
- 4 **Dossier d'intervention**, lors des travaux en INBS, le SPR y formalise les exigences radioprotection spécifiques à l'intervention et le prévisionnel dosimétrique de l'intervention.

Schéma global :**Niveau global de la prestation :**

REALISATION DU PLAN DE PREVENTION
par le RTE
avant les travaux

Renseignement de la **FARE**, annexe au PdP pour les
interventions sous rayonnements ionisants
avant les travaux

Niveau personnel :

FICHE DE LIAISON
par le sous-traitant vers le SPR, avant les travaux

Informations relatives au sous-traitant et à
chaque agent (formation, aptitude médicale, ...)

Niveau intervention :

DOSSIER d'INTERVENTION
par le RTE et le SPR, avant chaque intervention

Rédacteur :
PCR

Vérificateur :
RDD SPR
Visa : ACQUIS

Approbateur :
Directeur SSTE

Date : 25/05/2021
Visa : ACQUIS
Original à SM/HSE

UTILISATION DE LA FARE :

Page 1 : à renseigner par le RTE et le sous-traitant en même temps que la F3P, avant l'établissement du Plan de Prévention. Cette page comporte :

- des renseignements sur le contrat (entreprise, nature de la prestation, nom du RTE)
- l'identification des interlocuteurs de l'entreprise (interlocuteur global, PCR et Médecin du travail)
- l'enregistrement des contraintes de doses de l'entreprise.

Un en-cart spécifique aux radiographies industrielles est à compléter, le cas échéant.

Page 2 : à renseigner par le RTE assisté de la PCR Naval Group, si nécessaire, avant l'établissement du Plan de Prévention.

En fonction des lieux d'intervention cochés, les exigences à appliquer sont spécifiées dans le tableau associé :

- premier tableau, toutes les exigences en lien avec un « Lieu de travail en zone radiologique **à risque de contamination** » ;
- second tableau, toutes les exigences en lien avec un « Lieu de travail en zone radiologique **sans risque de contamination** ».

Répartition des tâches :

Tâche	RTE	Sous-traitant	PCR	SPR	COMMENTAIRES
Transmettre la FARE au sous-traitant	X				Avec la F3P, avant l'établissement du PdP
Renseigner la FARE aidé de Naval Group si nécessaire (RTE, PCR ou SPR)		X			Cocher notamment le (ou les) lieu(x) de travail en page 2 Intégrer la contrainte dosimétrique individuelle
Apporter les informations complémentaires requises en lien avec le risque radiologique			X	X	(exemple : cas particuliers des travailleurs non classés)
Prendre connaissance de la nature des risques radiologiques		X			En lien avec les lieux de travail prévus
Fournir la FARE complétée au RTE		X			
Intégrer la FARE au PdP	X				y noter le N° du PdP
Enregistrer la FARE dans le tableau récapitulatif de suivi			X		
Fournir les documents requis (fiche de liaison et documents associés)		X			Au SPR et éventuellement à l'UMA (anthropo.)
Enregistrer les travailleurs du sous-traitant dans Dosiserv				X	

Vérification :

La vérification de la mise en œuvre peut être assurée au travers de contrôles périodiques (tenue à jour des dossiers des sous-traitant ayant accédé en zone réglementée sur une période donnée).

Lexique :

PCR : Personne Compétente en Radioprotection
UMA : Unité de Mesure Anthropogammamétrique
RTE : Responsable Technique d'Exécution

SPR : Service Protection Radiologique
PdP : Plan de Prévention
FARE : Fiche d'Analyse Radiologique Entreprise